



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 11 MAI 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) –  
M Le Nagard – M Lomba – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Joseph

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

## INFORMATION IMPORTANTE PLATEAUX

Lors de la réunion du dernier Comité Directeur, ce dernier a décidé d'élargir la prise en charge des goûters aux plateaux U8 & U9 et ce depuis le 01/01/2026.

Le mode de remboursement est donc identique à celui des plateaux U6/U7 :

- toutes les feuilles de présence et feuille récapitulative déposées dans FAL
- envoi de la facture d'achat des goûters par mail à : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Le remboursement à hauteur de 50% par enfant présent, se fera sur le compte club.

## PLATEAUX FIN DE SAISON

La commission vous rappelle que, conformément au calendrier annuel, le dernier plateau U6/U7 aura lieu le Samedi 23 Mai 2026. Les centres sont visibles dès maintenant sur le site du DVOF.

Aussi la commission demande aux clubs désignés d'envoyer rapidement un mail au secrétariat du DVOF en cas d'impossibilité de recevoir un centre à cette date ainsi que les clubs dont les équipes seraient absentes ce week-end.

Pour rappel également le dernier plateau U8 se tiendra le Samedi 30 Mai de même que pour les U9 en format à 8. La commission demande également aux clubs qui ne peuvent recevoir un centre U8 ou U9 (à 8) de le signaler rapidement par mail ainsi qu'en cas d'absence de leurs équipes.





## CHALLENGES U10 & U11

### Finale Départementale du Samedi 30 Mai 2026

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale des Challenges U10 & U11 sont conviés à assister à la **réunion préparatoire en visioconférence, qui aura lieu le Lundi 18 Mai 2026 à 19h30**

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

### Challenge U10 - Résultat du 3<sup>ème</sup> Tour du Samedi 11 Avril 2026

Centre n° 1	VILLIERS FC 1
Centre n° 2	MARLY ES 1
Centre n° 3	SARCELLES AAS 1
Centre n° 4	ERAGNY FC 1
Centre n° 5	ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 6	ARGENTEUIL FC 1
Centre n° 7	ERMONT AMS 3
Centre n° 8	MERY MERIEL FC 1

### Challenge U11 - Résultat du 3<sup>ème</sup> Tour du Samedi 11 Avril 2026

Centre n° 1	ERMONT AMS 3
Centre n° 2	PERSAN US 1
Centre n° 3	MONTIGNY FC 1
Centre n° 4	ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 5	VILLIERS FC 1
Centre n° 6	ST BRICE FC 1
Centre n° 7	ST OUEN AS 1
Centre n° 8	SARCELLES AAS 1





**COUPE DU COMITE U12**

**Finale Départementale du Vendredi 8 Mai 2026**

Vendredi 8 Mai se déroulait la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12. Quatre équipes issues des qualifications étaient présentes sur les installations du club de SARCELLES AAS – Complexe Nelson Mandela. La commission tient à féliciter tous les joueurs pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation remercie :

- La Municipalité de la ville de SARCELLES pour le prêt de leurs installations
- Le club de SARCELLES AAS pour la disponibilité de ses dirigeant(e) s
- Les membres de la Commission Foot Animation
- Éric-Luc ODRY, Slimane ABOUD, Abdel BOUSTANI membres de la Commission Technique
- Yves ALLARD (CTDAP)
- Pascal-Yves SOUDER, Willy SAINLO & Rayane ACHAB membres de la CDA
- Arbitres Foot Animation : Thibaut & Noah

**CLASSEMENT FINAL**

**1/2 FINALE**

<b>Equipes</b>	<b>Jonglerie</b>	<b>Score Match</b>
<b>SARCELLES AAS 1</b>	<b>1194</b>	<b>2</b>
<b>CERGY PONTOISE FC 1</b>	<b>1168</b>	<b>0</b>
<b>ST BRICE FC 1</b>	<b>1130</b>	<b>4</b>
<b>ERAGNY FC 1</b>	<b>724</b>	<b>2</b>

**MATCH DE CLASSEMENT**

	<b>Place</b>	<b>Score Match</b>
<b>ERAGNY FC 1</b>	<b>4ème</b>	<b>3</b>
<b>CERGY PONTOISE FC 1</b>	<b>3ème</b>	<b>3</b>

**FINALE**

	<b>Jonglerie</b>	<b>Score Match</b>
<b>ST BRICE FC 1</b>	<b>2ème</b>	<b>0</b>
<b>SARCELLES AAS 1</b>	<b>1er</b>	<b>2</b>





CRITERIUM U13 – 3<sup>ème</sup> Phase

Ci-dessous la liste des rencontres prévues pour les 23 & 30 Mai 2026.

	Match du 23/05	Match du 30/05
Série 1	BELLOY ST MARTIN ASC / CHAMPAGNE SFC	CHAUMONTEL LUZ. AS / BELLOY ST MARTIN ASC
	BRUYERES BERNES USM / MERY MERIEL FC	CHAMPAGNE ASF / BRUYERES BERNES USM
	CHAUMONTEL LUZ. AS / SURVILLIERS AVENIR	SURVILLIERS AVENIR / ROISSY US
	CORMEILLAIS ACS / MONTMAGNY FC	PIERRELAYE FC / CORMEILLAIS ACS
	COURDIMANCHE AS / MENU COURT AS	ST OUEN AS / COURDIMANCHE AS
	DEUIL ENGHIEU FC / SOISY AM FC	GONESSE RC / DEUIL ENGHIEU FC
	EAUBONNE CSM / ERMONT AMS	GAFEPB / EAUBONNE CSM
	ERAGNY FC / ST OUEN AS	MENU COURT AS / ERAGNY FC
	EZANVILLE US / GOUSSAINVILLE FC	GROSLAY FC / EZANVILLE US
	MAGNY FC / VALLEE DU SAUSSERON	VEXIN AS / MAGNY FC
	ROISSY US / GONESSE RC	PARMAIN AC / VEMARS ST WITZ FC
	MONTSOULT BAILLET US / PARMAIN AC	MERY MERIEL FC/ MONTSOULT BAILLET US
	VIARMES ASNIERES OL / VEMARS ST WITZ FC	VIARMES ASNIERES OL / ST PRIX ES
	ST PRIX ES / GROSLAY FC	VALLEE DU SAUSSERON / MARCOUVILLE CITY CPA
	MARVOUVILLE CITY CPA / VEXIN AS	MONTMAGNY FC / SOISY AM FC
	GAFEPB / PIERRELAYE FC	GOUSSAINVILLE FC / ERMONT AMS
Série 2	ADAMOIS OL / COSMO TAVERNY	ERMONT ACF / AUVERS ENNERIEU FC
	ARGENTEUIL FC / BEZONS USO	COSMO TAVERNY / ARGENTEUIL FC
	ARGENTEUIL RC / ENTENTE SSG	BEAUCHAMP AS / BEZONS USO
	CERGY PONTOISE FC / FRANCONVILLE FC	ENTENTE SSG / FRANCONVILLE FC
	BEAUCHAMP AS / AUVERS ENNERIEU FC	ARGENTEUIL RC / OSNY FC
	OSNY FC / HERBLAY ES	HERBLAY ES / JOUY FC
	JOUY FC / MONTIGNY FC	VAUREAL FCM / MONTIGNY FC
	ST LEU FC / VAUREAL FCM	SARCELLES AAS / ST LEU FC
	ST BRICE FC / SARCELLES AAS	GARGES FCM / PUISEUX LOUVRES FC
	PUISEUX LOUVRES FC / ENT BEAUMONT MOURS	ENT BEAUMONT MOURS / VILLIERS FC
	GARGES FCM / MONTMORENCY FC	ST BRICE FC / MONTMORENCY FC
	VILLIERS FC / ERMONT ACF	ADAMOIS OL / CERGY PONTOISE FC





JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera le Samedi 13 Juin matin et après-midi sur les installations du club de GONESSE RC

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS OL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		1
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		4
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	6	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	2	
EAUBONNE CSM		4
ECOUEN FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	4	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSSÉS UF	4	





CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	10	
FRETTOISE ES		
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC		4
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	3	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC		4
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		2
OSNY FC	5	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	4	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	3	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC		6
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST OUEN AS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		5
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXIN AS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>120</b>





## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

#### U6/U7 du 21/03//2026

**FRETTOISE ES** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à FRETTOISE ES le 21/03/26

**MERY MERIEL FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à FRETTOISE ES le 21/03/26

**FRANCONVILLE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à FRETTOISE ES le 21/03/26

#### U9 du 28/03//2026

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre du plateau à VAUREAL FCM le 28/03/26

#### U6/U7 du 11/04//2026

**BRUYERES BERNES USM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à BRUYERES BERNES USM le 11/04/26

**PONTOISIENNE JS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à CERGY PONTOISE FC le 11/04/26

**BOUFFEMONT ACF** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à DOMONT FC le 11/04/26

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre du plateau à PIERRELAYE FC le 11/04/26

## INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre





- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT**

## AMENDES

**VEMARS ST WITZ FC** : Non réception de la feuille de match n° 55395553 – critérium U13 série 1 poule E du 18/04/26 vs GARGES FCM malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**MENUCOURT AS** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 55397334 - critérium U12 série 1 Poule B le 09/05/26 à GONESSE RC 22  
**Amende : 25€**

## EVENEMENTS FIN DE SAISON

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026 sur les installations du club de  
CERGY PONTOISE FC

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations  
du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION LUNDI 18 MAI 2026

